Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_37-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :26
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

DELIBERATION PORTANT SUR LA CESSION D'UN VEHICULE

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme BOCQ Florence,M. BRIAND Nicolas,Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal,M. PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET

Secrétaire de séance : Mme Sophie JAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2241-1 ;
Vu l'état du véhicule Renault Traffic immatriculé EV 808 BE, actuellement hors service et ne pouvant être remis en état d'utilité pour les services de la collectivité ;
Vu que la conservation de ce bien expose la collectivité à des charges de stockage et d'entretien sans contrepartie fonctionnelle ;
Vu que la destruction de ce véhicule représenterait un coût supérieur à sa valeur de récupération ;

Considérant que la cession a été envisagée auprès du garage MGS zone d'activités Aucfer 56350 RIEUX, qui a proposé une reprise à titre onéreux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser la cession du véhicule dénommé Renault Traffic immatriculé EV 808 BE, actuellement hors service, selon les modalités suivantes :**
  - **Acheteur : Garage MGS**
  - **Mode de cession : vente de gré à gré à titre onéreux**
  - **Prix de cession : deux cents euros (200 €)**

- **De reconnaître que le bien cédé, en état de non-fonctionnement, n'offre plus d'utilité pour les services de la collectivité et que sa cession libère les charges de stockage et de gestion administrative afférentes à sa détention.**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_37-DE

- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de cession, procéder à l'accomplissement de toutes les formalités administratives et de transfert de propriété, notamment l'établissement de l'acte de vente et la déclaration auprès des autorités compétentes.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Sophie JAN

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN